

Procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive de l'association "Le Poumon Vert"

Cette réunion avait pour objet la tenue d'une assemblée générale constitutive de l'association "Le Poumon Vert". Elle s'est tenue dans un hangar, mis à disposition par l'Aéroclub Jean Coutty pour cette occasion, le samedi 13 février 2021, de 14h40 à 16h35.

Au nom du Collectif "Le Poumon Vert" J-C Guyard a animé cette réunion. Il remercie l'Aéroclub, pour la mise à disposition de ce local, ainsi que toutes les personnes présentes et représentées, et tout particulièrement Madame Colette Lachavanne, fille d'Eugène Vallet, pour l'intérêt qu'elles portent à la sauvegarde de cette espace et la pérennité de l'aérodrome.

L'ordre du jour proposé était le suivant (Pièce jointe N°1) :

- 1/ Quelques rappels de la situation
- 2/ Proposition des statuts
- 3/ Prix de la cotisation
- 4/ Intentions de participation au Comité Directeur
- 5/ Vote des statuts et des membres du CD

Rappel de la situation

En début de réunion J-C Guyard rappelle la situation créée par le classement de la zone concernée dans le PLUiH, voté en décembre 2019 par HBA, et par la dénonciation de la convention d'exploitation de l'aérodrome par la Mairie d'Oyonnax, prenant effet en date du premier janvier 2019, et impliquant l'arrêt de toute activité aéronautique au 1^{er} janvier 2024 si aucune solution n'est trouvée d'ici-là.

Il rappelle également qu'au-delà de l'intérêt aéronautique que représente l'aérodrome, sa présence et les contraintes qu'elles génère sont un des meilleurs remparts à la destruction de cette zone verte et à son utilisation à des fins industrielles et commerciales.

Pour étayer la discussion les pièces jointes N°2 et 3 sont projetées, précisant ainsi la zone concernée et les propriétaires des terrains.

Statuts

Après ce rappel de la situation une proposition de statuts est soumise aux participants. Les différents articles sont examinés, tout particulièrement l'objet de l'association. Quelques ajouts ou modifications sont demandés. Ces statuts, modifiés avec ces demandes, sont acceptés à l'unanimité des présents et représentés. Ces statuts sont en pièce jointe N°4.

Prix de la cotisation

Un prix de cotisation pour les membres actifs est proposé, pour l'année 2021, à 30 € par personne. Ce tarif est accepté à l'unanimité moins une abstention ; la personne précise la raison de son abstention : mettre un niveau de cotisation nettement plus bas afin qu'un maximum de personnes puissent adhérer à l'association et ainsi "faire poids" auprès des élus.

Par ailleurs, J-C Guyard suggère qu'une contribution financière spéciale, adaptée au cas particulier des associations ou personnes privées qui bénéficient de la présence de l'aérodrome et pourraient bénéficier de sa pérennité, soit rapidement examinée par le Comité Directeur.

Membres du Comité Directeur

J-C Guyard demande aux participants qui souhaitent être membres du Comité Directeur de bien vouloir se faire connaître. 11 personnes s'inscrivent pour cette fonction (Voir pièce jointe N°5). Aucune de ces personnes ne fait l'objet d'un refus de la part des présents ou représentés.

La réunion se termine à 16h35.